

225160 - Règles à respecter par celui qui donne des conseils

question

Quelles sont les grandes lignes des règles à suivre quand on prodigue de bons conseils? Doit-on les donner en privé ou en public? Qui est qualifié à les donner?

la réponse favorite

Donner des conseils est l'une des pratiques phares de la fraternité islamique. C'est une marque de perfection de la foi et de son achèvement car la foi du musulman ne s'accomplit que quand il aime pour son frère (coreligionnaire) ce qu'il aime pour lui-même, et déteste pour lui ce qu'il déteste pour sa propre personne. Voilà ce qui doit pousser à donner de bons conseils

Al-Bokhari (57) et Mouslim (56) ont rapporté que Djabir ibn Abdoullah (P.A.a) a dit « **Le serment d'allégeance que j'ai prêté au Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) implique la célébration de la prière, le paiement de la zakat et la distribution de conseils à tous les musulmans.** »

Mouslim (55) a rapporté d'après Tamim ad-Dari (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: « La religion consiste à donner des conseils.

-A qui?

-A Allah, à Son messager , aux chefs des musulmans et à leur ensemble »

Ibn al-Athir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **Donner des conseils à l'ensemble des musulmans, c'est les orienter vers leurs intérêts** » Extrait d'an-Nihayah (5/142)

Donner de bons conseils repose sur des règles générales que celui qui les prodigue sincèrement doit respecter.En voici quelques uns:

-Etre motivé par l'amour du bien pour son confrère musulman et vouloir lui éviter le mal. Ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Quant au fait de donner des conseils aux musulmans, c'est aimer pour eux ce que l'on aime pour soi-même et détester pour eux ce que l'on déteste pour soi-même. C'est compatir avec eux notamment avec leurs petits, c'est encore respecter leurs vieux, partager leurs joie et peine, quand bien même cela nous porterait préjudice dans notre vie mondaine parce qu'entraînant une baisse des prix (de nos marchandises) et quand bien même on devrait perdre des bénéfices sur ses ventes. En effet, il faut éviter à ses coreligionnaires toute nuisance générale, aimer ce qui va dans le sens de leurs intérêts, notamment leur cohésion interne, la pérennité des bienfaits dont ils jouissent, les victoires qu'ils remportent sur leurs ennemis; comme il faut leur épargner tout dommage et tout ce qu'ils détestent.

Omar ibn as-Salah, lui, dit: « **Conseil est un terme général qui englobe le fait pour le donneur de conseil de tenir compte de tout ce qui profite au conseillé par rapport à ses choix et ses actes.** » Extrait de Djamee al-ouloum wal-hikam, p.80.

-le conseiller doit être sincère et ne chercher que complaire à Allah. Il ne doit pas vouloir se montrer supérieur à son confrère bénéficiaire de ses conseils.

-le conseil ne doit comporter aucune tricherie ni trahison. Sous ce rapport, cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Conseiller c'est agir avec sincérité donc loin de toute tricherie ou trahison. Conscient de l'importance de la loyauté et de l'amour qu'il doit à son coreligionnaire, le musulman ne manque pas de lui adresser des conseils pour l'orienter vers tout ce qui lui est utile donc tout ce qui paraît parfaitement sincère. C'est par rapport à ce sens original du mot que les Arabes parlent de « **or sincère (pur)** » c'est-à-dire non truqué. On dit encore miel sincère, c'est-à-dire pur et bien raffiné. » Extrait de Madjmou' réponses d'Ibn Baz (5/90).

-éviter d'être motivé par le désir de dévoiler les défauts d'autrui et de le réduire au silence. A ce propos, al-Hafezh ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit dans un traité spécial intitulé: al-farq bayna an-nassihah wat-Taayyir (la différence entre le conseil et le dénigrement): « Le conseil doit être marqué par l'esprit de fraternité et d'affection et

exempt de toute virulence et exagération. C'est dans ce sens que le Très-haut dit: « **Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égaré de Son sentier et c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés** » (Coran, 16:125)

-le conseil doit reposer sur un savoir et une argumentation claire. As-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «**La sagesse veut que la prédication soit fondée sur le savoir et non sur l'ignorance; elle veut qu'on passe du moins important au plus important, qu'on privilégie le plus facile à comprendre et à accepter et qu'on procède avec douceur .Si le vis-vis répond positivement à cette approche tant mieux, sinon on emploie avec lui de bons sermons qui véhiculent des ordres et des interdits dosés d'incitations et de menaces. Quand l'interlocuteur estime qu'il a raison ou s'avère être un partisan du faux, on engage avec lui le meilleur dialogue et emploie des méthodes rationnelles et textuelles aptes à le convaincre. Cela passe par l'usage des arguments qu'il croit acceptables parce que ceci constitue la voie la plus courte pour atteindre l'objectif. Il faut éviter que le dialogue se transforme en une querelle ou un échange d'insultes de nature à l'éloigner de l'objectif initial et de le vider du profit qu'on l'on en attendait. Bien au contraire, on doit chercher à guider les créatures vers la vérité au lieu de chercher à prendre le dessus, etc.** » Extrait du Tafsir de Saadi (p.452).

-Le conseil doit être donné dans la discrétion et non avec ostentation, à moins qu'un intérêt majeur ne le dicte. Sous ce rapport, Ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **Quand les Ancêtres pieux voulaient prodiguer un conseil à quelqu'un, ils le sermonnaient discrètement. Certains disaient à ce propos: quand quelqu'un sermonne son coreligionnaire en privé, il lui donne un vrai conseil. Quand il le fait en public, il le réprimande.** » Al-Foudhayl dit: « **Le croyant dissimule et conseille alors que le pervers recourt au chantage et dénigre.** » Extrait de Djamee al-Ouloum wal-hikam (1/236). Ibn Hazm (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit «**Quand tu donnes un conseil, fais le discrètement et non de manière**

ostentatoire, et à travers un langage allusif non direct, à moins que le visé ne comprenne pas un tel langage. Il faut alors lui parler sans détour... Si tu agis autrement, tu serais injuste et cesserais d'être un bon conseiller. » Extrait de al-akhlaaq wa as-siyar (p.45). Si toutefois la publication du conseil compte un intérêt majeur, son auteur doit l'exprimer publiquement. C'est le cas quand il s'agit de réfuter une erreur commise publiquement dans une question touchant le dogme car il faut faire en sorte que les gens ne se laissent pas tromper par l'auteur de la parole erronée et ne le suivent pas en cela. C'est encore ce qu'il faut faire pour réfuter l'avis de celui qui juge la pratique de l'usure licite ou propage l'innovation et la licence au sein des gens. Donner un conseil en public à un tel personnage est bien légitime, voire obligatoire compte tenu d'un intérêt majeur ou pour parer à un préjudice considérable. Ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **« Si le donneur de conseils ne vise que l'explication de la vérité et empêcher les gens de se laisser tromper par les propos de quelqu'un qui aurait commis des erreurs dans ses discours, nul doute qu'il sera récompensé et fera partie grâce à cet acte de bonne intention de ceux qui prodiguent des conseils eu égard à Allah et pour Son Messager et aux chefs des musulmans et à leur ensemble.** » Extrait d'al-farq bayna an-nassihah wat-Taayir (P.7)

-choisir les meilleures expressions et se comporter doucement avec son interlocuteur .

-endurer les conséquences néfastes pouvant résulter de sa démarche.

-dissimuler les secrets, couvrir le musulman et ne pas le viser dans son honneur car le donneur de conseil est censé animé par l'amour du bien et le désir de se taire sur les défauts d'autrui.

-s'enquérir pour vérifier le bien fondé de ses informations avant de donner un conseil et éviter de se fier de conjectures au point d'accuser faussement son coreligionnaire .

-choisir le moment propice pour le conseil. Sous ce rapport Ibn Massoud (P.A.a) a dit

« Certes , ces coeurs sont assoiffés de connaissances même s'ils traversent des moments de tiédeur d'inadvertance. Saisissez-en les moments d'éveil et

d'attention et laissez les quand ils sont plongés dans la torpeur. » (Rapporté par Ibn al-Moubarak dans az-Zouhd, 1331)

-le conseiller doit appliquer d'abord ce qu'il conseille aux autres et éviter de faire le contraire. A ce propos, Allah Très-haut a critiqué les fils d'Israël à cause de la contradiction entre leurs propos et leurs actes: « Commanderez-vous aux gens de faire le bien

(4), et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre? Etes-vous donc dépourvus de raison? » (Coran,2:44) Une grave menace pèse sur celui qui recommande le bien sans le faire et interdit le condamnable tout en s'y livrant.

Allah le sait mieux.